* * *

MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Chemin du Planchamp 2 1863 Le Sépey Tél. 024 491 01 11 greffe@ormont-dessous.ch www.ormont-dessous.ch

Réf: MN/320.01.042

Association Unipoly M. Basile Morier EPFL Bâtiment CM Station 10 1015 Lausanne

Téléphone du répondant : 078 845 97 27

Le Sépey, le 2 décembre 2022

Collège de La Forclaz

Monsieur,

Nous vous remercions de votre demande et avons le plaisir de vous confirmer la réservation du bâtiment cité en titre comme suit :

du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023.

Vous trouverez, au verso, les conditions de location et en annexe une facture ainsi qu'un bulletin de versement pour le règlement des nuitées.

Nous attirons votre attention sur la situation particulière du bâtiment au cœur du village de La Forclaz et vous remercions, dès lors, de veiller au respect du repos et de la tranquillité publics, et ce tout particulièrement au-delà de 22 heures. De plus, nous vous remercions de bien vouloir contrôler que les chemins et places de parc privées situés aux alentours du collège soient en tout temps accessibles aux ayants droit.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Gretel Ginier

La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross

Annexes Facture

Directives de remise en état des lieux Plan du parking pour les locataires

Copie

M. Pierre-Alain Borloz, Municipal (par courriel)

M. Charles-Albert Raymond, concierge, 079 798 25 97

Bourse communale

LOCATION DU COLLEGE DE LA FORCLAZ

CONFIRMATION DE RESERVATION & CONDITIONS DE LOCATION

En faveur de

Association Unipoly M. Basile Morier EPFL Bâtiment CM Station 10 1015 Lausanne 021 693 20 45

Dates

du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023

Conditions

Location			1 jour	CHF	270.00
			2 jours	CHF	390.00
		\boxtimes	3 jours	CHF	460.00
			4 jours	CHF	510.00
			5 jours	CHF	550.00
			6 jours	CHF	580.00
			7 jours	CHF	600.00
Nuitées	+ ,	\boxtimes	CHF 10.	00/per	sonne et nuit dès 16 ans
	Location Nuitées			☐ 2 jours ☐ 3 jours ☐ 4 jours ☐ 5 jours ☐ 6 jours ☐ 7 jours	☐ 2 jours CHF ☐ 3 jours CHF ☐ 4 jours CHF ☐ 5 jours CHF ☐ 6 jours CHF ☐ 7 jours CHF

- ✓ Le paiement de la location s'effectue, au moyen de la facture ci-jointe, selon l'échéance mentionnée dans cette dernière.
- ✓ Les nuitées sont réglées au terme du séjour au moyen de bulletin de versement annexé.
- ✓ La clé du collège est remise au locataire par le concierge le jour même de la réservation. Prendre contact avec le concierge pour fixer un rendez-vous (079 798 25 97).
- ✓ Des sacs poubelle officiels sont à disposition des locataires.
- ✓ La remise en état des lieux est exécutée conformément aux directives annexées.
- ✓ Un montant de CHF 50.00 est perçu en cas d'annulation de la réservation.
- ✓ La location du collège n'inclut pas les « bureaux » du premier étage. La Municipalité se réserve par conséquent le droit, cas échéant, de les mettre à la disposition de tiers, et ce simultanément à la présence d'autres locataires du collège.

Il est en outre rappelé que la situation particulière du bâtiment, au cœur du village de La Forclaz, implique le respect du repos et de la tranquillité publics, et ce tout particulièrement au-delà de 22h00.

Les contrevenants aux dispositions de police régissant cette question feront l'objet d'une dénonciation.

Le Sépey, le 2 décembre 2022

MISE EN ETAT DES LIEUX APRES UTILISATION

Cuisine

- ✓ Nettoyer la machine à café à disposition des locataires. Prière d'utiliser uniquement des capsules « Nespresso Original ».
- ✓ Nettoyer la vaisselle, les couverts, les plans de travail, etc.
- ✓ Nettoyer tous les éléments utilisés de la cuisine, y compris le lave-vaisselle, le four et les plaques de cuisson.
- ✓ Balayer et récurer le sol de la cuisine.

Réfectoire

- ✓ Nettoyer et empiler les tables et les chaises selon le plan affiché.
- ✓ Balayer et récurer la salle.

Sanitaires

- ✓ Nettoyer les douches et les WC.
- ✓ Balayer et récurer les locaux sanitaires.

Divers

- ✓ Balayer les escaliers et les dortoirs.
- ✓ Évacuer le verre, les sacs à ordures, etc.
- ✓ S'assurer que tous les éléments électriques sont éteints.
- ✓ Fermer le bâtiment à clé en quittant les lieux.

A noter que la remise en état des lieux doit impérativement être effectuée le jour même de l'utilisation.

COLLEGE DE LA FORCLAZ

PARKING POUR LES LOCATAIRES





COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Bourse communale Chemin du Planchamp 2 1863 Le Sépey

Téléphone: 024 491.01.12 IBAN: CH20 8080 8002 3814 7099 4

FACTURE Divers

Nº facture

: 117022 / 67811 : 02.12.2022

Date facture Date d'échéance : 01.03.2023

No TVA

:

Association Unipoly p.a. Basile Morier EPFL Bâtiment CM Station 10 1015 Lausanne

Libellé

Montant

COLLEGE DE LA FORCLAZ

Location du 31 mars au 2 avril 2023

460.00

Solde en notre faveur 460.00

Recours : le recours administratif s'exerce dans un délai de 30 jours dès la notification de la décision attaquée, par acte écrit et motivé, auprès de la commission communale de recours (art. 45 et suivants LiCom et art. 73 et suivants LPA-VD).

Réclamations : la réclamation s'exerce par acte écrit et sommairement motivé dans les trente jours dès la notification de la décision attaquée (art. 66 et suivants LPA-VD)

Récépissé

Compte / Payable à CH48 3080 8002 3814 7099 4 Commune d'Ormont-Dessous

1863 Le Sépey

00 00000 30000 67811 00011 70228

Payable par Association Unipoly p.a. Basile Morier Station 10 1015 Lausanne

Monnaie CHF

Montant 460.00 Section paiement



CHF

Montant 460.00

Monnaie

Compte / Payable à

CH48 3080 8002 3814 7099 4 Commune d'Ormont-Dessous

1863 Le Sépey

00 00000 30000 67811 00011 70228

Payable par Association Unipoly p.a. Basile Morier Station 10 1015 Lausanne

Point de dépôt

Récépissé

Compte / Payable à CH56 0900 0000 1000 0681 7 Commune d'Ormont-Dessous Chemin du Planchamp 2 1863 Le Sépey

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant

CHF

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant

CHF Г **Compte / Payable à** CH56 0900 0000 1000 0681 7 Commune d'Ormont-Dessous Chemin du Planchamp 2

1863 Le Sépey

Payable par (nom/adresse)